

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PONT-SAINT-PIERRE

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de Pont-Saint-Pierre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie, Maire.

Date de convocation : le 8 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Mme AUBRIL Katie, adjointe ; Mrs LEVACHER Philippe, HEBERT Philippe, Adjoints.

Mmes CHEDRU Kristell, DUHO Christelle, GALLIENNE Véronique, GOURIOU Laura, VEZIER Lorna ; Mrs DURIEZ René, GODEFROY Marc, JOIGNANT Benjamin, OULAL Abdelkader.

Absents excusés : Mr CHEVALIER Romain qui donne pouvoir à Mme GOURIOU Laura.

Mr LETERME Christophe qui donne pouvoir à Mme LAVIGNE COURTEUX Valérie.

Secrétaire de séance : Mr DURIEZ René

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Mme le Maire propose d'aider financièrement le comité des fêtes pour l'organisation de manifestations.

Une somme avait été inscrite en subventions diverses au budget 2026, ce qui permet cette aide.

Mme Kristell Chedru demande si les responsables ont sollicité une subvention. Mme le Maire répond par la négative mais précise que le comité des fêtes a des projets qui nécessitent des moyens. Elle propose de solliciter un courrier dans lequel le comité fera part de ces projets.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable au versement d'une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2026.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire – Valérie LAVIGNE COURTEUX



139DELIB140926